



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 12-2023 DU 6 MARS 2023

PUBLIÉE LE 6 MARS 2023

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE POUR LE SUIVI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

L'an deux mille vingt-trois, le six mars ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Considérant les besoins d'assistance pour le suivi administratif et technique du marché d'exploitation des installations de chauffage de la commune ;

Considérant la proposition de la société MANERGY/ITHERMCONSEIL, sise Pépinière d'éco-entreprises, base 11/19, rue Léon Blum, 62750 Loos en Gohelle (Siège social, 1 allée des Pierres Mayettes, 92230 Gennevilliers).

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

De confier à ladite société, une mission d'assistance pour le suivi administratif et technique du marché d'exploitation des installations de chauffage de la commune, avec la société MANERGY/ITHERMCONSEIL, sise Pépinière d'éco-entreprises, base 11/19, rue Léon Blum, 62750 Loos en Gohelle (Siège social 1 allée des Pierres Mayettes, 92230 Gennevilliers), pour la somme de 6.390,00 € HT, soit 7.668,00 € TTC.

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le 6 mars 2023

Fait à MARLES-LES-MINES, le 6 mars 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD

REÇU LE

10 MAR. 2023

